



République Française
Département NIEVRE
TRONSANGES

Procès-verbal de la séance Du Lundi 30 Janvier 2023

L'an 2023 et le 30 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de TRONSANGES sous la présidence de RONDAT Philippe, Maire.

Présents : M. RONDAT Philippe, Maire, Mmes : MARNIER Mounia, TIRREAU Denise, MM : CAZIOT David, LACORNE Frédéric, MAGNET Alexandre, PERRET Pascal, POMMIER Philippe

Absentes excusées : Mmes : BONNEAU Laure, GOUT Josiane, MENARD Sandrine

Pouvoirs : Mme BONNEAU à M LACORNE, Mme GOUT à M RONDAT, Mme MENARD à Mme MARNIER

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 8
- Pouvoirs : 3

Date de la convocation : 20/01/2023

Date d'affichage : 20/01/2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture de COSNE COURS SUR LOIRE
Le 01/02/2023

Et publication ou notification
Du 01/02/2023

A été nommé(e) secrétaire : Alexandre MAGNET

SOMMAIRE

- Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal
- Logement communal
- Abandon de droit de chasse
- Contribution communale SDIS
- Demande de subventions
- SINALA
- Travaux Maçonnerie Gros œuvre - Lot 1
- Questions diverses

Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal

Après lecture de ce dernier, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2022. Monsieur le Maire informe que celui-ci a été mis en ligne sur le site de la commune.

2023_01 Logement Communal

La commune de Tronsanges, lors de précédents conseils municipaux, a décidé de mettre en vente le logement communal situé au 38 et 38 bis route de Germigny.

Cette maison est constituée de deux appartements l'un donnant côté route de Germigny (1^{er} étage) l'autre donnant sur cour (rdc) cadastré section XH 97 pour 16a et 37ca et section XH 98 pour 3a et 48ca

Le logement a été mis en vente sur deux agences, une offre au marché a été faite au prix de 133500€ dont la ventilation du prix est de :

130000 € pour l'immeuble et 3500€ pour les honoraires de l'agence Berry Nivernais à l'acquéreur présenté par l'agence SCI J.C.L.B en cours de constitution représenté par son gérant M Blondeau Laurent.

Les diagnostics relatifs à cette vente ont été réalisés et l'acquéreur en a été informé

Des travaux concernant le SPANC à hauteur de 1236.00€ TTC seront pris en charge par la commune avant la vente.

(Devis DE01818 de l'entreprise SARL Thibault Frères)

Cette prestation est conforme à la demande faite par l'acheteur, seul celle-ci sera pris en charge dans les conditions de cette vente

Les cautions concernant les locataires actuels chacun désirant rester dans l'appartement seront remis sous forme de versement (Trésor Public) lors de la signature devant notaire.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivé de Monsieur CAZIOT à 19h34.

2023_02 Abandon de droit de chasse :

Monsieur TEDE Frédéric demande le renouvellement de l'attestation de l'abandon de droit de chasse sur la parcelle XE152 d'une surface de 44 500 m² appartenant à la commune de Tronsanges. Le Conseil Municipal doit se prononcer pour le renouvellement de cet abandon de droit de chasse.

Les possibilités sont les suivantes :

- Soit la signature donnant de plein droit l'accès à l'association ou
- l'autorisation sans signature mais accès à tous

Monsieur le Maire tient à préciser que si l'attestation est renouvelée, il sera porté sur celle-ci le droit à laisser pénétrer les chasseurs de la commune pour le petit gibier dans ladite parcelle.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2023_03 Contribution communale SDIS

Evolution globale des contributions communales au titre de l'exercice 2023. Cette évolution est de 6.2% correspondant au taux de l'inflation.

Critères et Pondérations.

Couverture opérationnelle et prise en compte de la spécificité géographique 37.5%

Potentiel financier 50%

Population 12.5%

Au regard de ces éléments la contribution 2023 s'élève pour la commune de TRONSANGES à 11 971,17 €

Monsieur le Maire informe que ces documents sont disponibles en mairie.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à inscrire cette somme au budget primitif 2023.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Subvention : Prévention routière

Adhésion : AMRF – CNVVF – NIEVRE Ingénierie

Prévention routière

Il est demandé aux communes de participer à hauteur d'une subvention.
La commune de Tronsanges décide de ne pas participer.

2023_04 AMRF – CNVVF – NIEVRE INGENIERIE

Le Conseil Municipal valide les adhésions pour les structures suivantes :

- AMRF : 90 €
- CNVVF : 50 €
- NIEVRE Ingénierie : 407 x 0,35 = 143 €

Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2023.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2023_05 SINALA (Aménagement de la Loire et des Affluents)

Sans activité depuis 2019, l'organe délibérant n'a pas été renouvelé suite aux élections municipales de 2020. Par conséquent, il est demandé l'avis aux communes de statuer sur le principe de la dissolution et les modalités de répartition de l'actif. Le solde financier de l'actif étant de 63 089,00 euros à reverser directement aux communes (ex Tronsanges 557,48€).

Monsieur le Maire informe que ces documents sont disponibles en mairie.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette dissolution

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2023_06 Travaux de maçonnerie Gros œuvre - Lot 1

L'entreprise Moniz propose un devis afin d'installer une rampe d'accès au niveau de la passerelle.
Le devis présenté par l'entreprise est égal à 6 600€ TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition pouvant permettre le passage d'un charriot ou la possibilité d'accès sans les escaliers à l'arrière du bâtiment situé au 18 Route bleue.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Ville à joie : Au vu des dates restantes, la commune décide de ne pas participer cette année.

Demande d'intervention au niveau de la DIR route de Chaulgnes.

Séance levée à : 20h17

En mairie, le 31/01/2023

Le Maire

Philippe RONDAT

